



MODE D'EMPLOI HEBERGEUR 2021

Introduction

Le Multi Pass est une offre d'activités multiples développée par les Portes du Soleil, dans le but de dynamiser la saison estivale. Cette carte multi-activités se présente comme un argument commercial mis à la disposition de chaque hébergeur du domaine : « dans le cadre d'un séjour dans mon établissement ou appartement, le vacancier peut profiter de plus de 60 activités pour 2 € par jour ! » Tarif imbattable et argument imparable !

Acheter cette carte permet de réaliser une économie substantielle pour le vacancier, que l'on peut facilement estimer à 20 € par jour et par personne !

Pour que le vacancier profite de cette offre délivrée par l'hébergeur, il faut simplement que ce dernier adhère à l'Association de Développement et Promotion Estivale des Portes du Soleil.

Présentation du Multi Pass

Qu'est-ce que le Multi Pass ?

Le Multi Pass est une carte permettant à son détenteur d'accéder de façon illimitée durant son séjour à un ensemble d'activités : remontées mécaniques pour piétons, piscines et lacs aménagés, patinoires, tennis, trains touristiques, sites culturels et transports en commun (Balad'Aulps Bus, Colombus et TPC depuis Troistorrents).

A qui s'adresse le Multi Pass ?

A tous les vacanciers qui souhaitent profiter des plaisirs de la montagne pour un prix modique.

Le Multi Pass propose trois formules :

- 2 €/ jour de séjour pour les vacanciers en séjour chez un hébergeur adhérent avec un minimum de 2 jours.
- 11 € ou CHF 12/ jour pour les vacanciers à la journée ou en séjour chez un hébergeur non adhérent.
- 75 € ou CHF 85 pour la carte saison (carte nominative avec photo).

Le Multi Pass est gratuit pour les moins de 5 ans.

La carte mains libre (support du Multi Pass) est obligatoire et non remboursable pour chaque détenteur, au prix de 1€ (CHF 1.5). Elle est réutilisable hiver ou été.

Quelle est la période de fonctionnement du Multi Pass ?

L'offre est valable du 12 juin au 12 septembre 2021 avec extension du 28 mai au 1^e novembre en fonction des ouvertures, disponibilités et horaires des stations et des prestataires d'activité.



Quelles sont les prestations comprises dans l'offre Multi Pass ?

Voici à titre indicatif les équipements/sites accessibles avec le Multi Pass les étés précédents.

Abondance

- Tennis
- Abbaye d'Abondance
- Maison du Val d'Abondance

La Chapelle d'Abondance

- Tennis

Châtel

- Télécabine de Super Châtel
- Télésiège du Morclan
- Télésiège de Pierre Longue
- Télésiège des Rochassons
- Tennis
- Petit train touristique
- Mini-golf de Loy
- Espace aquatique Forme d'O

Avoriaz

- Téléphérique Express Prodains
- Télésiège des Mossettes France
- Télésiège de Chaux Fleurie
- Télésiège des Lindarets
- Télésiège de Séraussaix
- Mini-golf
- Tennis
- Petit train

Morzine

- Télésiège de la Pointe de Nyon
- Télésiège de Super Morzine
- Télésiège de Zore
- Télécabine du Pléney
- Tennis
- Patinoire couverte
- Petit train
- Espace aquatique

Les Gets

- Télécabine du Mont Chéry
- Télésiège de la Pointe
- Télésiège Express Chavannes
- Lac des Ecoles

- Tennis
- Petit train & Petit train découverte du patrimoine
- Musée de la Musique mécanique
- Bibliothèque Lire aux Gets

Vallée d'Aulps : Montriond et Saint-Jean d'Aulps

- Lac de baignade aménagé de Montriond
- Télécabine de la Grande Terche
- Mini-golf
- Tennis du Biot
- Tennis du Corbier
- Domaine de découverte de la Vallée d'Aulps

Champéry

- Téléphérique de Champéry Croix de Culet
- Piscine intérieure et extérieure
- Mur de grimpe
- Tennis

Val d'Illiez – Les Crosets – Champoussin

- Télésiège Crosets Marcheuson
- Télésiège Crosets - Pointe des Mossettes

Morgins

- Télésiège de la Foilleuse
- Piscine extérieure
- Tennis extérieurs
- Mini-golf
- Vieux Moulins de la Tine

Transports en commun inter-stations

Balad'Aulps

Colombus

Transports Publics du Chablais (au départ de Troistorrents)

Troistorrents

– Morgins

Troistorrents

– Champéry



Les autres avantages que procure la carte Multi Pass Portes du Soleil

Dans la plupart des stations, un nombre important de prestataires propose de 10% à 50% de réduction sur présentation de la carte Multi Pass, ce qui donne une raison de plus de proposer cette carte aux vacanciers !

Adhésion des hébergeurs

Quelles sont les conditions d'adhésion au Multi Pass ?

- Être adhérent à son office de tourisme,
- Payer sa cotisation de **10 €** /par lit (capacité d'accueil homologuée ou officiellement déclarée) si paiement **avant le 30 mai 2021**,
 - de 15 € si paiement entre le 1^{er} juin et le 30 juin 2021,
 - ou de 25 € si paiement à partir du 1^{er} juillet 2021.
- Pour tous les hébergeurs de plus de 300 lits, la cotisation par lit est de :
 - 10 € du premier au 300^{ème} lit,
 - 8 € du 301^{ème} au 500^{ème} lit
 - 6€ par lit au-delà du 500^{ème}.
- S'acquitter de la taxe de séjour

Nouveauté été 2021 : Offrez un package tout compris à vos clients !

Vous pouvez obtenir des **Multi Pass saison afin de les offrir à vos clients** lors de leur séjour dans votre établissement.

- Le forfait saison est au prix de **40 €** par lit (75€ tarif public).
- La carte main-libre : 1€, est à régler en caisse lors du retrait (OT ou RM en fonction des stations).

Votre argument de vente : Le Multi Pass offert pour un séjour de 2 nuits et plus dans mon établissement !

Vous offrez le Multi Pass à vos clients dès leur arrivée, ils n'auront plus besoin de se déplacer aux caisses des remontées mécaniques ni de déboursier une somme supplémentaire pour l'achat des forfaits.

Pour vous : Gagnez en simplicité et en efficacité ! Vous remettez le forfait Multi Pass à vos clients dès la remise de clé, plus de voucher papier. Nous vous conseillons de répercuter le coût de ces forfaits sur vos tarifs.

Pensez à noter les références du forfait lors de chaque distribution.

En cas de perte, le forfait sera annulé et réédité ; seul le coût de la carte main libre sera perdu.

Les Forfaits Multi Pass saison sont établis au nom de l'établissement. Ils sont valables du 28/05/2021 au 01/11/2021*, cessibles uniquement aux clients de l'établissement dans le cadre d'un séjour de 2 nuits minimums.

** selon les dates d'ouverture, horaires, disponibilités et conditions des prestataires participants.*



Qu'entendez-vous par lit ?

Il s'agit de la capacité de couchage totale homologuée de votre hébergement.

A titre indicatif, un lit double, un canapé-lit et un emplacement de camping représentent deux lits.

La capacité de couchage à déclarer est celle qui figure sur votre document de classement préfectoral et que vous avez communiqué à votre Office de Tourisme.

Avantages spécifiques aux hébergeurs !

Chaque hébergeur adhérent peut bénéficier de l'achat de 2 Multi Pass saison à demi-tarif : 37,50 € / CHF 42,50. Cette réduction vous sera accordée aux caisses des remontées mécaniques sur présentation de votre facture acquittée.

Le Multi Pass pour les vacanciers

Comment les vacanciers identifient les hébergeurs partenaires ?

La liste des hébergeurs adhérents est disponible sur le site internet www.portesdusoleil.com début mai.

Les adhérents sont reconnaissables sur place grâce à un autocollant "Hébergeur partenaire – Multi Pass Portes du Soleil".

Comment les vacanciers ont-ils connaissance des activités incluses dans l'offre Multi Pass ?

Un guide des activités est disponible dans tous les offices de tourisme et aux caisses des remontées mécaniques.

Toutes les informations seront également en ligne sur www.portesdusoleil.com.

Les vacanciers peuvent-ils prendre le Multi Pass quand ils en ont envie ?

Le Multi Pass est pris **obligatoirement pour la durée totale** du séjour chez l'hébergeur participant, avec un minimum de 2 jours.

Une famille en vacances pour 6 jours ne peut pas acheter le Multi Pass pour 3 jours seulement.

Y a-t-il une durée minimale de séjour pour bénéficier du Multi Pass ?

Le Multi Pass séjour ne peut être délivré pour une durée inférieure à deux jours (soit 4 €).

Les parapentistes pourront-ils bénéficier de l'accès illimité aux remontées mécaniques piétons avec le Multi Pass ?

Oui bien sûr !

Même les Vététistes peuvent en profiter ?

Sur présentation d'un forfait VTT Portes du Soleil, et dans le cadre d'un séjour chez un hébergeur adhérent, le vététiste peut bénéficier gratuitement du Multi Pass classique pour une durée équivalente à celle du forfait VTT (hors forfait saison).



Comment le vacancier obtient-il le Multi Pass ?

Le vacancier en séjour chez un hébergeur adhérent obtient son Multi Pass auprès des caisses uniquement sur présentation de la contremarque que vous lui établissez (aucune photocopie ou scan autorisée). Il s'acquitte à ce moment-là du coût de la carte main-libre obligatoire.

Points de vente :

- Caisses de remontées mécaniques :
 - Avoriaz
 - Châtel
 - Les Gets
 - Morzine

- Offices de tourisme :
 - Abondance
 - La Chapelle d'Abondance
 - St-Jean d'Aulps

Info 2021 :

Pour l'été 2021, des hébergeurs volontaires testeront une plateforme de réservation et de vente en ligne du Multi Pass.

Après initialisation par l'hébergeur des données du séjour, le client reçoit un mail automatique avec les modalités d'achat de ses cartes Multi Pass.

Suivant les caractéristiques choisies par l'hébergeur, le Multi Pass sera délivré :

- par l'hébergeur via la vente B2B de sa station ou offerts aux clients via les forfaits saison
- par les caisses des RM de sa station
- par le client lui-même grâce à la vente en ligne via un rechargement de forfait ou un retrait auprès d'automates.